

LES MÉTHODES DE CONSERVATION DES FORÊTS DOIVENT ÊTRE AMÉLIORÉES.

[Suite de la page 7.]

travail de recherches forestières accompli jusqu'ici.

Durant l'année écoulée, un travail plus considérable de recherches forestières a été exécuté, que durant tout le temps qui a précédé. En plus de ce que la Commission de conservation a fait, la section forestière fédérale a continué l'inspection forestière du camp militaire de Petawawa, Ontario, en vue de ses études de croissance et de reproduction. Le service forestier de la province de Québec a travaillé dans la même direction, de même que le service forestier provincial du Nouveau-Brunswick, dont les études ont été poursuivies en partie de concert avec celles de la Commission. On espère que le même travail sera poursuivi encore cette année sur une plus grande échelle.

L'exécution de nos propres plans a été poursuivie sous la direction du docteur C. D. Howe, en coopération étroite avec les compagnies Laurentiennes et de Riordon et la division fédérale d'entomologie. Ils comportent une étude attentive de la croissance et de la reproduction des essences pulpières de l'est canadien, après que la pousse primitive a été abattue. Cette étude a une fin exclusivement pratique, puisqu'elle a pour but de rechercher quelles modifications doivent être apportées aux méthodes actuelles d'abatage pour assurer la reproduction et la croissance rapide des essences les plus précieuses.

Jusqu'ici, les études ont révélé que les méthodes actuelles d'abatage dans les forêts mêlées du Canada oriental, sont plus destructives que constructives, et qu'aucune mesure efficace n'est prise pour sauvegarder l'avenir des forêts. La tendance constante est d'augmenter sans cesse la prédominance des bois durs, en abattant seulement les conifères. Cette observation a été faite non seulement au cours des études du Dr Howe, mais encore dans une enquête très soignée, faite l'été dernier par le professeur B. A. Chandler, du département forestier de l'université Cornell, sur les terres du parc Ne-ha-sa-ne, dans les montagnes Adirondacks de New-York, où les conditions sont jusqu'à un certain point, analogues à celles qui existent, dans la vallée du St-Maurice, de Québec. Les terres étudiées par le prof. Chandler, furent dépouillées de leur épinette, il y a quelque 20 ans. Le rapport démontre clairement que dans l'intervalle le bois d'érable a tellement pris le dessus, sur la nouvelle pousse d'épinette, qu'il reste fort peu d'espérance d'y pouvoir faire jamais une nouvelle coupe de ce dernier bois. En d'autres termes, il ne faut pas beaucoup de coupes, même limitées quant au diamètre des arbres qui peuvent être abattus, pour faire disparaître complètement l'épinette comme bois marchand, des forêts à essences mêlées.

LE PROBLÈME DU TRANSPORT.

Il semble que ce malheur ne pourra être évité que le jour où il sera devenu commercialement possible d'abattre les bois durs en même temps que les conifères. Le coût élevé du transport empêche à l'heure actuelle d'utiliser la plus grande partie des bois durs dont la valeur marchande est relativement moins élevée. Le marché pour les bois durs de qualité inférieure est de plus en plus limité et constitue par suite un sérieux obstacle. Il se peut que l'emploi des tracteurs à essence pour la sortie des billots en hiver puisse aider à la solution du problème dans de certaines limites quant à la distance, là où le flottage des billots n'est pas possible; et que l'utilisation de la pulpe de bois dur, mêlée à la pulpe d'épinette et de sapin, dans la fabrication du papier à journal, constitue de son côté l'un des éléments du problème du marché. Des expériences se poursuivent dans cette direction. On croit de plus que le flottage des billots de bois dur peut se généraliser beaucoup plus que la plupart des gens ont été portés à le penser jusqu'ici.

Le prof. Chandler, dans des conditions à peu près semblables aux nôtres, recommande entre autres choses, l'abatage de tout le bois dur qu'il est possible de vendre, des épinettes malades jus-

qu'au plus petit diamètre possible, des épinettes que la coupe du bois n'a pas dégagées et de celles qui ont été tellement endommagées par la chute des autres arbres, qu'elles devront tout probablement en mourir. Un aussi grand nombre que possible d'épinettes petites et moyennes, à belles têtes, doivent être dégagées autant que la crainte des vents d'automne le permettra. En d'autres termes le professeur Chandler dit que les arbres doivent être marqués par des hommes connaissant tout ce qu'il est possible de connaître de la sylviculture de ce genre de forêts et en même temps l'état du marché où le bois à couper devra être écoulé.

Il est de la plus haute importance que les travaux de recherches forestières poursuivis depuis quelque temps par le docteur Howe soient continués et agrandis, en vue de découvrir quelle est la situation actuelle touchant la coupe du bois et les moyens d'améliorer cette situation. Les effets des feux de forêts sur la reproduction naturelle, particulièrement celle qui est due à la graine enterrée dans le sol de la forêt, seront soigneusement étudiés. La valeur de notre projet d'ensemble d'inspection forestière a été parfaitement reconnue par résolution formelle de la section des terres boisées de la Canadian Pulp and Paper Association, aussi bien que par ce fait que deux des plus importantes compagnies de pulpe du Canada, contribuent financièrement à la partie de notre travail qui se poursuit sur leurs réserves. Si les fonds nécessaires sont mis à notre disposition, nous espérons commencer des recherches analogues sur un nouveau champ, dans l'Ontario par exemple, qui comprendrait de préférence une région à pousse primitive de conifères, contrairement aux forêts mixtes où nous avons travaillé jusqu'ici. De pareilles études fourniraient une base admirable de comparaison avec le résultat de nos recherches dans la vallée du Saint-Maurice.

SYSTÈME DE DIAMÈTRE MINIMUM.

Il ne faut pas oublier que la réglementation de la coupe du bois par l'établissement d'un diamètre minimum en dessous duquel les arbres ne devaient pas être abattus, réglementation sur laquelle l'espérance de nouvelles récoltes forestières repose généralement, n'était pas dans son origine une mesure de protection forestière. Elle a été mise en vigueur d'abord, pour qu'il restât du bois sur la terre à l'arrivée du colon, qui devait, croyait-on succéder au marchand de bois. La coutume de disposer sous licence temporaire seulement, des réserves forestières de la couronne à une origine analogue. Elle est née de la réalisation de ce fait que l'industrie forestière dans une région donnée, ne serait que temporaire, et que le sol lui-même devait être gardé pour le colon, qui viendrait plus tard.

Le système des licences et celui du diamètre minimum ont tous deux rendu des services inappréciables au Canada; le premier parce qu'il a gardé propriété de l'Etat, et sous son contrôle, d'immenses régions du domaine public non agricole; le second parce qu'il a empêché la destruction complète de vastes étendues de forêt, en attendant la découverte de nouvelles méthodes de réglementation de la coupe, qui tiendraient plus compte des conditions si diverses qui existent toujours dans la forêt.

On concède en général maintenant que la situation actuelle a grandement besoin d'être améliorée, et c'est pour aider à trouver la solution de ce problème que la Commission a entrepris son travail de recherche. Des ressources financières suffisantes devront, cependant, être assurées à l'entreprise si l'on veut qu'elle soit poursuivie, en même temps que le recensement des ressources forestières des diverses provinces, déjà terminé en Colombie-Britannique et dans la Saskatchewan.

On ne saurait répéter trop souvent ou avec trop de force que nos ressources forestières sont loin d'être inépuisables, que la pousse primitive des forêts de l'est canadien tire à sa fin, que l'avenir de notre industrie forestière dépend du maintien dans un état

RENDEMENT DE CHARBON POUR LE MOIS D'AVRIL.

Le Bureau fédéral des statistiques donne les chiffres suivants sur le rendement du charbon dans les mines du Canada pour le mois d'avril 1919, comparé au mois d'avril 1918. Les chiffres donnent les tonnes nettes:

Districts.	Rendement pour le mois d'avril 1918.	Rendement pour le mois d'avril, 1919.
Sydney.....	347,486	344,916
Inverness.....	25,906	12,661
Port Hood.....	108	585
Pictou.....	46,402	60,717
Springhill.....	48,004	41,516
Joggins.....	20,286	15,912
Total pour la Nouvelle-Ecosse.....	486,192	476,407
Minto.....	22,892	10,962
Total pour la Nouveau Brunswick.....	22,892	10,993
Saskatchewan.....	15,639	14,962
Total pour la Saskatchewan.....	15,639	14,962
Alberta, houille bitumineuse.....	268,017	237,305
Alberta, anthracite.....	14,199	10,354
LIGNITES.		
Pincher Creek.....	96	87
Lethbridge.....	59,484	46,409
Magrath.....	7	36
Milk River.....	245	104
Taber.....	1,832	1,257
Bow Island.....	173	247
Medicine Hat.....	156	351
Aldersyde.....	284	149
High River.....	24	13
Drumheller.....	13,106	16,360
Big Valley.....	772	1,214
Brooks.....	194	152
Hanna.....	528	943
Lacombe.....	254	249
Trochu.....	123	624
Three Hills.....	464	288
Carbon.....	113	88
Battle River.....	17	0
Camrose.....	1,777	2,204
Tofield.....	2,448	580
Clover Bar.....	4,775	10,760
Edmonton.....	4,787	2,725
Namab.....	844	382
Cardiff.....	4,470	6,476
Wabamun.....	653	32
Pembina.....	2,373	7,742
Total de lignite pour l'Alberta.....	99,999	90,947
Grand total pour l'Alberta.....	382,245	347,606
Crow's Nest.....	70,159	52,528
Inland.....	12,920	4,639
Island.....	166,505	111,318
Total pour la Colombie-Britannique.....	249,584	218,545
Grand total pour le Canada.....	1,155,552	1,068,518

PRODUITS CANADIENS ET EMPIRE BRITANNIQUE

Câblogramme explicatif du secrétaire d'État pour les colonies.

Un câblogramme du secrétaire d'Etat pour les colonies au Gouverneur général du Canada, en date du 4 juin, —référant au câblogramme antérieur, en date du 12 mars, annonçant l'enlèvement de toutes les restrictions sur l'importation dans le Royaume-Uni de marchandises, manufacturées dans les Dominions britanniques, excepté l'or et les spiritueux autres que l'eau-de-vie, le rhum et le houblon,—dit que le Board of Trade a

décidé d'accepter comme produit ou manufacture des Dominions britanniques des marchandises de 75 pour 100 au moins de la valeur totale provenant de main-d'œuvre et matériaux des colonies ou dominions. On ne songe pas, cependant, à appliquer un pourcentage aussi élevé aux fins de la préférence. Ceci veut dire que s'ils veulent profiter du privilège d'exporter au Royaume-Uni des marchandises exemptées des restrictions imposées sur les marchandises de pays étrangers, les manufacturiers canadiens devront, dans chaque cas, faire une déclaration à l'effet que 75 pour 100 de leur valeur totale sont dus à la main-d'œuvre et aux matériaux du Canada, ou de quelque autre partie de l'empire britannique.

Pertes causées par le feu au Canada

Les pertes causées par le feu au Canada en 1918 se sont élevées à \$30,000,000, soit à environ \$4 par tête de population, tandis qu'en Angleterre ce genre de dommages n'est que de \$0.64 par tête, d'après le rapport final du contrôleur du combustible.

productif, des terres non cultivables, que les méthodes actuelles de coupe du bois ne pouvoient pas suffisamment à la perpétuation de la forêt et que beaucoup d'études et de recherches devront être poursuivies, si l'on veut découvrir exactement les mesures à prendre pour faire face à la situation.